

COMITES LOCAUX DES SALAIRES 2020 :

Attention, Mon Kiosque a la mémoire courte!

Contrairement aux communiqués de la direction, l'autorisation donnée l'année dernière de transmission des données individuelles salariales n'est pas automatiquement renouvelée cette année : les salariés qui se rendent sur la page « données personnelles » de Mon Kiosque, et qui avaient donné, l'année dernière, l'autorisation de transmission, peuvent constater que c'est l'onglet « non » à la transmission qui est coché sur cette page.

La CFDT a alerté la direction, estimant que de nombreux salariés risquent de ne pas retourner sur cette page de Mon Kiosque. Ils peuvent penser que leur consentement donné en 2019 a bien été enregistré et serait reconduit automatiquement, comme l'écrit la direction dans ses communiqués.

Nous appelons donc les salariés à vérifier leur statut dans Mon Kiosque en suivant le mode opératoire <u>ICI</u>.

Et n'oubliez pas : les comités locaux des salaires examineront uniquement la situation des salariés **qui ont consenti à la transmission de leur données salariales**.

Disposer de ces éléments pour un maximum de salariés permet aussi à vos représentants d'estimer qui est en retard par rapport à ses collègues, ou comment sont gérées les carrières dans un service.

Ces informations sont importantes!

AUTORISEZ LA TRANSMISSION DE VOS INFORMATIONS SALARIALES INDIVIDUELLES

AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2020!



Paris, le 25 août 2020

CFDT-FTV.FR

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21